



# MOUVEMENT INTRA ACADÉMIQUE 2011

## FICHE DE SUIVI SYNDICAL

Fiche à nous renvoyer (recto verso remplis) avec (pour les non adhérents) 2 timbres à 0,58 €, non collés  
 Toutes ces informations nous sont nécessaires pour vérifier vos vœux et votre barème.  
Adressez-nous, avec cette fiche, les photocopies du formulaire de confirmation, des pièces justificatives et toute lettre explicative que vous jugerez utile.

Jean-Baptiste VERNEUIL ☒ 6 Rue Maréchal Fayolle 13004 Marseille

✉ jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr

**DISCIPLINE :** .....

Mlle  Mme  M. **NOM :** .....

**Nom de jeune fille :** ..... **Prénom :** .....

**Date de naissance :** ...../...../..... **Situation familiale :**  Célibataire  Marié(e)  PACS  Veuf(ve)  Divorcé(e)  
 Union libre (date naissance 1<sup>er</sup> enfant reconnu ...../...../.....)

**Nombre d'enfants à charge** (moins de 20 ans au 01/09/11) : .....  Autorité parentale unique (APU)  Garde alternée

**Adresse personnelle :** .....

**Commune :** ..... **Code postal :** .....

**Adresse privée du conjoint (commune) :** .....

**Adresse professionnelle du conjoint (commune) :** .....

**Profession conjoint :** ..... Si inscription au « pôle emploi »  (après perte d'emploi)

**Tél. fixe :** ..... **Tél. portable :** ..... **Fax :** .....

**Courriel :** .....@.....

**Situation 10-11 :**  **TITULAIRE :**  Poste fixe  TZR  ATP  Dispo, congé

**STAGIAIRE :**  ex titulaire  ex contractuel, ex MA garanti d'emploi, ex MI-SE, ex AED  IUFM

**CORPS :**  Agrégé(e)  Certifié(e)  Prof. ou CE d'EPS  PLP  CPE  PEGC

**Échelon :** .....  **Classe normale**  **Hors classe**

**Affectation :**  **Poste fixe : Établissement :** ..... **Commune :** .....

Affecté en ZEP, APV ou AR depuis le ..... / ..... / .....

**TZR : Zone de remplacement :** ..... depuis le ..... / ..... / .....

Affectation à l'année : ..... **Commune :** .....

**Établissement de rattachement (RAD) :** ..... **Commune :** .....

**Stagiaire 2010-11 ex titulaire Educ. Nat. ou autre administration :** Date d'affectation en tant que titulaire ..... / ..... / .....

**Ancien poste ou emploi :** ..... **Lieu d'exercice :** .....

**Demande au titre du handicap**  **Mesure de carte scolaire**  **Rapprochement de conjoints**  **Mutation simultanée**

**Candidature sur postes spécifiques :** .....

**TZR : Phase ajustement - Préférences :**  **Service à l'année (AFA)** possibilité de préciser le type établissement  **Remplacement (REP)**

1 / ..... 2 / ..... 3 / .....

4 / ..... 5 / .....

### Tableau des VŒUX Bien reproduire ici les vœux définitifs tapés sur SIAM (même formulation et le même ordre).

	Voeux		Barème		
	En clair	Code	votre calcul	calcul rectorat	notre calcul
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					

**Discipline :** ..... **Nom :** ..... **Prénom :** .....

Adhérent(e) au S.I.A.E.S.

Non adhérent(e) au S.I.A.E.S.

	Notre calcul	Votre calcul
<b>Ancienneté de service :</b> (échelon au 31/08/2010 par promotion, ou au 01/09/2010 par classement initial ou reclassement) <b>Classe normale : 7 points / échelon</b> <b>Hors classe : 49 points forfaitaires + 7 points par échelon hors classe</b> <b>Classe exceptionnelle : 77 points forfaitaires + 7 points par échelon (plafonné à 98 points)</b> <b>1<sup>er</sup> / 2<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> échelon : 21 points forfaitaires (= barème minimum)</b>	Sur tous les voeux	
<b>Ancienneté dans le poste :</b> <b>10 points / année de service dans le poste actuellement occupé en tant que titulaire</b> <b>+ 50 points par tranche de 4 ans</b> Année de nomination dans le poste actuel : ..... Si carte scolaire, dans le poste perdu ..... Exemple : 1 an = 10 pts ; 3 ans = 30 pts ; 4 ans = 90 pts (40 + 50) ; 5 ans = 100 pts, 8 ans = 180 pts (80 +100) ; 12 ans = 270 pts (120 +150) ... Réintégration : années en tant que titulaire à l'étranger, TOM, détachement ..... Retour après congé (dont parental), dispo. : années dans le poste avant congé ou dispo ..... Stagiaire ex-titulaire après concours : ancienneté dans le corps ou l'emploi d'origine + année de stage Service national : 10 points si effectué avant 1 <sup>ère</sup> affectation en tant que titulaire (date : .....). Coop. voir BA Pour précisions (ATP, interruption, non interruption...) voir BO/BA	Sur tous les voeux	
<b>Service en ZEP, non classé APV 80 points pour 5 à 7 ans ; 150 points pour 8 ans et +.</b>		
<b>Service en établissement classé APV 120 points pour 5 à 7 ans ; 300 points pour 8 ans et +</b> <b>Sortie anticipée d'APV (déclassement, carte scolaire) 2 ans = 30 pts ; 3 ans = 65 pts ;</b> <b>4 ans = 80 pts ; 5 à 7 ans = 120 pts ; 8 ans et + = 300 pts</b>	Sur « tout poste dans une commune » ou voeux plus larges	
<b>Service en établissement classé Ambition Réussite</b> (pour tous les professeurs y exerçant) <b>120 points pour 5 à 7 ans ; 300 points pour 8 ans et +</b> NON CUMULABLE AVEC APV		
<b>Établissement classé Ambition Réussite :</b> (pour tous les professeurs y exerçant) <b>20 points pour 5 à 7 ans ; 40 points pour 8 ans et +</b> CUMULABLE AVEC APV	Sur voeux « établissement »	
<b>Bonifications T.Z.R. (entrants et en poste dans l'académie) :</b> <b>15 points par an</b>	Sur « tout poste dans une commune » ou voeux plus larges	
<b>TZR en carte scolaire :</b> Indiquez ici votre ZR actuelle..... et l'établissement d'exercice ou de rattachement ..... <b>150 points</b> sur ZR supprimée, puis ZR Département, puis ZR Académie, puis <b>150 points</b> sur Académie <b>350 points</b> sur voeu « tout poste établissement dans le département de la ZR », si placé APRES le voeu carte scolaire ZRD (cumulable avec les <b>150 points</b> de stabilisation)	Conditions ci-contre	
<b>TZR stabilisation : 150 points</b> pour voeu « tout poste établissement dans le département de la ZR »	Vœu département ou plus large	
<b>Agrégé(e) :</b> Uniquement pour les disciplines également enseignées en collège. Bonification non reprise en cas d'extension. <b>90 points</b> pour les voeux « Établissement Lycée » et « Commune tous Lycée » <b>120 points</b> sur voeux « GOC tous Lycées » ; <b>130 points</b> sur voeux « Département tous Lycées » et plus large.		
<b>Stagiaire 2010-2011</b> ex-contractuels enseignants du 2 <sup>d</sup> degré, CPE ou COP, ou ex-MA garantis d'emploi, et pour les seuls CPE stagiaires, les ex-MI/SE et les ex-AED : <b>100 points</b> (conditions idem inter)	Vœu département	
<b>Stagiaire 2010-2011 : + 50 points</b> sur le premier voeu (automatique et si déjà utilisés à l'inter 2011) Non repris en cas d'extension.	Sur 1 <sup>er</sup> voeu uniquement	
<b>Stagiaire IUFM 2008-2009 ou 2009-2010 :</b> + <b>50 points</b> sur le premier voeu. Sur demande et si non utilisés jusqu'ici. Non repris en cas d'extension.		
<b>Stagiaire ex titulaire</b> autre corps Éducation Nationale, ou fonctionnaire hors Éducation Nationale Réintégration = <b>1000 points</b> sur « tout poste dans le département de l'affectation définitive précédente »		
<b>Voeu préférentiel :</b> + <b>20 points/an</b> à partir de la 2 <sup>ème</sup> année de formulation d'un voeu départemental identique (en continuité des années antérieures) (incompatible avec bonifications familiales). Nombre de demandes annuelles successives : .....	Uniquement sur voeu département	
<b>Situation liée au handicap (cf. BO et BA) : 1000 points</b>	Sur voeux spécifiés	
<b>Carte scolaire sur établissement et retour congé parental :</b> (voir Guide et BA) <b>1500 points</b> sur l'établissement où le poste est supprimé, puis sur « commune » et extension concentrique		
<b>RAPPROCHEMENT FAMILIAL et MUTATION SIMULTANEE :</b> (règles et conditions : voir Guide, Glossaire + BA) <b>Rapprochement de conjoint :</b> « tout poste dans un département, toute ZR d'un département ou de l'Académie, tout poste dans l'Académie » + <b>151 points + points enfant(s) à charge</b> « tout poste dans une commune, groupement de commune, ZR » + <b>51 points + points enfant(s) à charge</b> <b>Mutation simultanée :</b> mêmes voeux, même ordre, même rang Entrants : idem Rapprochement familial Titulaires dans l'académie : + <b>30 points + points enfant(s) à charge</b> sur « commune » ou « GOC » + <b>90 points + points enfant(s) à charge</b> sur « département ou + »		
<b>Enfant(s) à charge :</b> (moins de 20 ans au 01/09/11 ) = + <b>75 points / enfant</b>		
<b>Séparation en Rapprochement familial :</b> Voir notre guide, BO et BA pour les règles de prise en compte <b>1 an de séparation = + 50 points ; 2 ans = + 275 points ; 3 ans et + = + 400 points</b>	Sur « tout poste dans un département » ou plus large	
<b>Situation liée au rapprochement de la résidence de l'enfant :</b> (ex APU, garde unique, garde alternée). Idem Rapprochement de conjoint. Enfant(s) de moins de 18 ans au 01/09/2011.	idem rapprochement de conjoint	
<b>TOTAL</b>		

En vertu des articles 27 et 34 de la loi du 6/1/78 vous acceptez, en remplissant cette fiche, de fournir au S.I.A.E.S. les informations nécessaires à l'examen de votre carrière et lui demandez, en retour, de vous communiquer les informations vous concernant et auxquelles il aura accès par ses élus, commissaires paritaires. Vous l'autorisez, de ce fait, sauf demande contraire de votre part, à faire figurer ces informations dans ses fichiers, sous réserve des droits d'accès et de rectification prévus par la loi.

**VI Nous vous remercions de la confiance que vous voulez bien nous accorder.**